

Publié le 15 novembre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 14 novembre 2022

Délibération n° 2022-124
SPL BORDEAUX AEROPARC : RAPPORT D'ACTIVITE 2021 - COMMUNICATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL, Patrice LASSALLE-BAREILLES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Michelle PAGES à Gérard SERVIES, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Samira EL KHADIR

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard SERVIES

Madame Marie RECALDE, Adjointe au Maire Déléguée au Développement économique-Emploi-Innovation-Formation-Egalité femmes/hommes, rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, il convient que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.* »

Les missions principales de la SPL Bordeaux-Aeroparc sont :

- Le portage immobilier et la gestion des locaux du centre de services Aéroparc (ABC), soit 3.053 m² qui se composent d'un centre d'affaires (60%), de l'incubateur-pépinière et des bureaux de la technopôle Bordeaux Technowest (40%), du portage du centre d'affaires Aéronum (800 m²) ; Ces sites sont tous deux situés à Mérignac ;
- La gestion du site de l'Ecoparc à Blanquefort ;
- La gestion du site de Newton à Bègles (590 m²) ;
- La gestion du Technofab à St-Médard en Jalles (435 m²) ;
- La gestion des espaces, la gestion locative et la gestion administrative et financière de la SPL.

Pour le centre de services ABC, le taux d'occupation 2021 est de 90% contre 74% en 2020, ce qui correspond en 2021 à 22 entreprises et 76 emplois.

Pour Aeronum, le taux d'occupation est de 95%, contre 94% en 2020, ce qui correspond à 9 entreprises et 29 emplois.

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires de la SPL Bordeaux Aéroparc s'est élevé à 766.917 euros (contre 767.025 euros l'année précédente). Le total des charges d'exploitation est de 805.795 euros (contre 805.717 euros l'année précédente). Le résultat d'exploitation déficitaire est donc de – 38.565 euros. Le conseil d'administration a décidé de l'affecter en report à nouveau.

Le principal projet porté par la SPL depuis 2016 est le projet Cockpit (6.500 m²) situé à l'entrée du campus de Dassault Aviation, avec, pour les principales étapes du calendrier, un permis de construire déposé en 2019, un permis de construire modificatif déposé en 2021, le début des travaux en septembre 2021, la pose de la première pierre en octobre 2021, la signature d'un deuxième BEFA en novembre 2021, pour une livraison attendue à l'été 2023.

Le projet Cockpit réunira l'ensemble des fonctions de la technopole Bordeaux technowest (incubation, pépinière, centre d'affaires) ainsi que des équipements (volière à drone, rooftop pour l'évènementiel, amphithéâtre) et d'autres entreprises du secteur aéronautique spatial défense (notamment une antenne du pôle de compétitivité Aerospace Valley).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1524-5,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 2 novembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

PREND ACTE :

ARTICLE UNIQUE : du rapport d'activités 2021 de la SPL Bordeaux-Aeroparc.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 14 novembre 2022



Monsieur Gérard SERVIES
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée le 15 novembre 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.